

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2023-286 en date du 11 décembre 2023, le Maire de Couzeix a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, préalablement à la délivrance du permis d'aménager présenté par la Communauté Urbaine Limoges Métropole pour une opération d'aménagement mixte économique et d'habitat sur le site du Mas de l'Âge.

DATES DE L'ENQUÊTE

La Commune de Couzeix informe les personnes intéressées qu'une enquête publique se déroulera du lundi 8 janvier 2024 au jeudi 8 février 2024 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Benoist DELAGE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Limoges du 26 octobre 2023.

LIEU DE L'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie de Couzeix, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune de Couzeix (<https://www.couzeix.fr>).

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Couzeix.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Couzeix (Mairie de Couzeix, 176 avenue de Limoges, 87270 COUZEIX).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée :

enquete-pa-masdelage@couzeix.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Couzeix :

- Lundi 8 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 17 janvier 2024 de 14h30 à 17h30 ;
- Mardi 30 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 8 février 2024 de 14h30 à 17h30.

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE

Arrêté du Maire autorisant le permis d'aménager n°PA08705023D4011, déposé le 6 octobre 2023 par la Communauté Urbaine Limoges Métropole, pour une opération d'aménagement mixte économique et d'habitat sur le site du Mas de l'Âge.